

Paris, le 16 novembre 2022. Information relative à l'expertise CSE
portant sur les Risques Psychosociaux

Organisation d'entretiens individuels et collectifs par un cabinet certifié à la demande du CSE

Voilà quelques mois, vous avez été sollicités à la demande du CSE pour répondre à un sondage sur vos conditions de travail. L'examen des résultats a mis au jour des situations à risque qu'il est souhaitable d'analyser. A cet effet, et pour remplir pleinement son rôle de prévention, le CSE a désigné le cabinet d'expertise Callentis, habilité par le ministère du Travail.

Son rôle sera notamment d'identifier et de caractériser les causes de RPS rencontrées, au sein des différents Etablissements et du Siège. L'intervention de Callentis constitue donc une étape essentielle à la compréhension des facteurs techniques, organisationnels ou humains dans le quotidien de travail des salariés de Coallia.

Cette expertise repose sur une analyse de documents, mais également sur votre participation directe. Des entretiens collectifs (entre pairs, multi-sites) faisant l'objet d'une exploitation totalement **anonyme et confidentielle**, sont organisés avec les consultants du cabinet, sur la base d'un **tirage au sort réalisé en interne par Callentis**.

Ces entretiens se tiendront sur le temps de travail par téléphone, Teams ou en présentiel entre le 28 novembre et le 16 décembre 2022. Les salariés sollicités n'auront rien à préparer. Il s'agira pour l'organisme désigné de mieux comprendre les conditions de travail, tout particulièrement une éventuelle exposition à des risques psychosociaux, sur la base d'une diversité de points de vue et de situations vécues.

Vous avez la possibilité d'accepter ou non de participer aux entretiens. Ils ne revêtent pas de caractère obligatoire. Aucune explication ne vous sera demandée si vous déclinez l'invitation.

En complément, pour les salariés qui ressentiront le besoin il sera possible de s'exprimer sur leurs conditions de travail dans le cadre d'un entretien individuel avec un consultant.

Callentis remettra un rapport de synthèse aux représentants du personnel et à la Direction, sans information susceptible d'identifier les salariés ayant participé. Tous les intervenants pour cette expertise sont à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations. Si besoin, vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : contact@callentis.fr

Dans la mesure où vous pourriez, ainsi, être interviewé par le cabinet Callentis, nous vous demandons d'y accorder la plus grande importance et de participer à cette démarche qui repose sur le volontariat.